



PROCÈS -VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire

du 28 septembre 2013

PRÉSENTS :

CLUBS

- OLYMPIQUE DE NOUMEA représentés par Eric VERLAGUET et Maureen THEVENY
- CNC représenté par Jean-Claude ROBIN
- MONT-DORE NATATION représenté par Gilles DUMESNIL
- CANETON NOUMEA CLUB représenté par André DUMAS-PILHOU
- CLUBS DES NAIADES représenté Anouck LEFERS (arrivée à 10H15)

INVITES

- Pierre FOREST, directeur de la DJSNC
- Guy FENOT, représentant du CTOS
- Ville du Mont-Dore, représentée par Gilles DUMESNIL
- Franck GUASCH, Commissaire aux comptes

MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR (invités)

- Céline BRASSEUR (Présidente)
- Florence CHESSE (Secrétaire Générale)
- Benoît GIES (commission Maîtres)
- Patricia BOUSNANE-SION (commission Water-polo et ENF-ERFAN)

CONSEILLERS TECHNIQUES (invités)

- Pierre ANDRACA
- Gil VERLAGUET

ABSENTS :

- DUMBEA Natation
- CN Poindimié
- Les DAUPHINS de la Foa C.M.O

INVITES EXCUSÉS :

- Ville de Nouméa
- Ville de Dumbéa

DÉBUT DE RÉUNION A 8h40

ORDRE DU JOUR :

1. Appel nominal des clubs
2. Ouverture de l'Assemblée Générale
3. Approbation du PV de l'AGE du 31 août 2013
4. Intervention de M. Franck GUASCH, Commissaire aux Comptes
5. Examen et vote du programme sportif de la saison 2013/2014
6. Election d'un nouveau membre au sein du comité directeur (poste vacant)
7. Questions diverses

1. Appel nominal des clubs :

Liste des Clubs				
	Clubs	Nb de Licenciés	Voix	Présents
1	Cercle des Nageurs Calédoniens	1228	17	17
2	Dumbéa Natation	481	11	abs
3	Mont-Dore Natation	167	5	5
4	Olympique De Nouméa	378	9	9
5	Naïades de Nouméa (arrivée à 10h15)	70	3	3
6	Les Dauphins de la Foa C.M.O	32	2	abs
7	CN Poindimié	63	3	abs
8	Caneton Nouméa Club	511	12	12
Total		2930	62	46

- Quorum : 31 voix
- 43 voix représentées en ouverture de séance – 46 voix à partir de 10h15
- Majorité absolue à 22 voix en ouverture de séance – 24 voix à partir de 10h15

2. Ouverture de l'assemblée générale :

La présidente présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Un tour de table est effectué où chacun se présente.

3. Approbation du PV de l'AGE du 31 août 2013 :

1. Eric Verlaguet (président de l'olympique Natation) souhaite revenir sur le point :

« **Nombres d'officiels et composition minimale des jurys** » :

« Le tableau présentant le « nombre d'officiels et composition minimale des jurys » est présenté. Il a été établi suivant les directives FFN : fonction du type de compétition (référence régionale ou animation dans notre cas) et nombre de lignes d'eau choisi (qui n'est pas nécessaire le maximum du bassin). » Extrait du PV du 31/08/2013.

Il demande qu'un point soit fait après chaque compétition.

La Présidente rappelle que l'AGE du 31 août a statué sur le fait qu'un **bilan trimestriel** serait fait. Pour mémoire, le règlement voté dans le point 2.4 « officiels » du PV du 31 août :

« Pour la saison prochaine 2013-2014 : le maintien de 2000 F / officiel manquant / réunion est décidé. Cependant, un état des pénalités sera fait par trimestre et redevable à la fin de la saison. Celui-ci tiendra compte des officiels abondés sur l'ensemble des compétitions de la saison par chacun des clubs, venant en déduction des éventuels manquements. »

La demande de modification de l'ON n'est pas retenue.

2. Eric VERLAGUET intervient sur l'Extrait du PV du 31/08/2013 : « Eric Verlaguet propose que des formations d'officiels sur place (en brousse) soient dispensées pour les officiels en brousse par les CTR. La présidente fait remarquer que les CTR n'ont pas les prérogatives nécessaires pour assurer ces formations. Elle indique que la commission des officiels sera néanmoins informée de cette proposition et en tiendra compte lors de la programmation prochaine des formations. »

Eric Verlaguet précise que « la formation des officiels est du ressort de la Ligue » et souhaite que cette mention soit ajoutée au règlement général.

Jean-Claude Robin, président du CNC, s'abstient sur ce point.

Cette mention figure déjà dans les statuts de la Ligue, elle sera néanmoins précisée au règlement général.

3. **Liste des bassins certifiés (homologués) par la FFN (nouveau chapitre)** : « Eric Verlaguet déplore le fait que ni lui, ni le président de l'Olympique Nouméa, n'ait été informés de cette démarche en qualité de club gestionnaire de la piscine. ». Le président de l'Olympique souhaite que soit rajouté « et que cela ne se reproduise plus ». Le club de l'Olympique souhaite désormais être informé directement sur le sujet.

Il précise également que ce n'est pas lui mais Mme Douvier qui a évoqué la cérémonie organisée pour l'homologation de cette piscine en 2005 : cette modification sera apportée au PV du 31 août.

Il demande également que dans la phrase, « La présidente rappelle que, pour la première fois, des membres extérieurs au Comité Directeur, volontaires et dirigeants de clubs, ont été conviés à travailler au sein du groupe de travail dédié pour l'élaboration de ce projet », soit supprimée du PV la mention « pour la première fois » car cela s'est déjà produit dans le passé. Il est pris note de cette demande de suppression.

Le président de l'Olympique souhaite revenir sur la certification de la piscine de Rivière Salée ; ce sujet sera abordé plus tard durant la séance (questions diverses).

**Le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2013 est approuvé
avec les remarques prises en compte.**

4. Intervention de M. Franck GUASCH, commissaire aux comptes :

M. Guasch explique ce qu'est un commissaire aux comptes (CAC) :

Son rôle : il peut être chargé d'une mission légale ou volontaire. Nous sommes ici dans un cadre légal car les subventions publiques perçues par la Ligue Calédonienne de Natation sont supérieures à 150 000 euros (ou environ 18 millions de francs Pacifique).

Le CAC est missionné pour 6 années pour vérifier les comptes de l'association. C'est une mission impliquante puisqu'il est responsable de la bonne utilisation des deniers publics et que son rapport est destiné aux financeurs publics.

Depuis 2010, le montant des subventions publiques de la Ligue a dépassé les 18 millions mais les Assemblées générales et les financeurs n'ont pas exigé ni évoqué cette obligation légale.

Des démarches ont été entreprises dès février 2013 par le nouveau comité directeur en place depuis décembre 2012.

La nomination du CAC en 2013 implique donc une analyse des comptes pour les années 2010, 2011 et 2012.

Cependant, le passé ne peut pas être exsangue de contrôle depuis 2010. Le rôle du CAC est de récupérer la comptabilité et de vérifier le bilan financier, qui est le reflet de la gestion comptable. Il doit vérifier que les fonds publics ont été dépensés pour ce à quoi ils ont été destinés.

Le CAC émet un rapport normalisé : le CAC exerce sous la tutelle du ministre de la justice (le comptable s'exerce sous la tutelle du Ministère des Finances) ; c'est une profession réglementée qui fait l'objet de contrôle de la part du Ministère et de la profession (le H3C contrôle les dossiers contrôlés par les CAC afin d'éviter les dysfonctionnements).

Le CAC peut émettre trois types de rapport sur les comptes :

- Un rapport sans réserve qui entraîne la certification des comptes
- Une certification avec réserve (des points particuliers ne sont pas corrects),
- Un refus de certifier les comptes : les comptes sont faux, absence de pièces justificatives, mauvaise présentation... Le refus amène le non versement de subventions.

Les financeurs tiennent compte du rapport du CAC pour attribuer les subventions.

Le rapport doit être lu à l'AG et envoyé 15 jours avant celle-ci aux présidents. Ne pas joindre le rapport invalide l'approbation des comptes. Le CAC doit être convoqué à cette AG.

Le CAC peut déclencher une procédure d'alerte pouvant aller jusqu'à la saisie du Président du Tribunal de Commerce : c'est une mission qui doit faire réfléchir la structure sur le bien-fondé de son fonctionnement. Il dénonce également les faits délictueux (abus de bien social...) auprès du Procureur de la République. Il veille au bon respect du fonctionnement administratif et financier de l'association.

Concernant la Ligue, une AG est à prévoir pour valider les rapports du CAC pour les années 2010, 2011 et 2012 et repartir sur de bons rails.

La mission du CAC pour l'année 2013 est donc engagée suivant une démarche régulière dans le but d'aboutir à une validation des comptes sans réserve.

Les années 2010, 2011 et 2012 de la Ligue sont trois exercices compliqués à gérer selon lui.

- 2010 et 2011 : pas de certifications possibles.
- 2012 : c'est mieux ; cependant, la comptabilité présente des anomalies qui sont telles que le CAC ne peut pas garantir une gestion sincère et régulière, **sans réserve**.

Le CAC procède à la lecture en séance à l'Assemblée de ses projets de rapports pour les années 2010, 2011 et 2012 :

Rapports 2010 et 2011 :

Refus de certification, mais pas de détournement constaté. Le refus est basé sur des questions de forme. Le CAC ne peut pas se prononcer. Le contrôle a bien porté sur le fond et la forme.

Il s'oppose à la certification car :

- Absence d'annexe des principes comptables suivis (Pour rappel : doivent être produit un bilan (photographie patrimoniale de l'entité), le compte de résultat (différence entre charge et produit) et l'annexe qui donne des informations sur l'état financier) : point **invalidant** car pas d'annexe pour les années 2010 et 2011
- Les comptes de résultat sont présentés en format Entreprise et non au format Associatif, donc **invalidant**
- Absence de pièces justificatives demandées donc **invalidant**
- Vérification de la bonne utilisation des fonds publics (contrôle interne pour organiser le fonctionnement de la comptabilité) : pas d'éléments fiables fournis pour 2010 et 2011 donc **invalidant**.

Conclusion : impossibilité de certifier les comptes des années 2010 et 2011.

Rapport 2012 :

L'année 2012 est différente avec une nouvelle équipe dirigeante investie : les pièces justificatives, l'annexe ont été fournis et le format associatif adopté.

Les comptes ne seront donc pas refusés.

Cependant, l'année N-1 (2011), dont la certification est refusée, étant prise en compte dans le bilan 2012 (variation de charges notamment), son refus de certification entache l'année 2012 : le CAC émet donc une réserve technique. De plus, les éléments analytiques fournis ont été considérés comme non fiables, d'où des reliquats possibles sur les subventions perçues.

Conclusion : certification des comptes de l'année 2012 avec réserve.

Le CAC aborde le sujet des reliquats de subventions et précise que les associations perçoivent deux types de subventions publiques :

- Subvention d'ordre général (fonctionnement)
- Subventions liées aux évènements (organisation de manifestation par exemple, subventions spécifiques liées à une action).

Le financeur doit être rassuré sur l'utilisation des fonds donnés pour les évènements. Ce cas entraîne une comptabilité particulière. Si l'argent n'est pas utilisé, le financeur peut demander le reversement de son reliquat.

En l'absence d'élément comptable qui prouve qu'il n'existe pas de reliquats de subvention, les comptes 2012 seront approuvés mais avec réserve.

Le CAC dit avoir reçu de la part du nouveau cabinet comptable nommé en 2013 des garanties concernant la mise en place d'une procédure assurant un suivi analytique rigoureux, en collaboration avec la nouvelle équipe dirigeante. La certification pour 2013 devrait donc être une formalité selon lui.

Comme la loi le prévoit, le président du tribunal d'instance sera prévenu des anomalies de la Ligue.

JC Robin (président du CNC) : le CNC est en difficulté compte tenu du fait que la Ligue n'a pas versé les aides qui lui sont généralement dues. Il évoque les difficultés financières de son club. Il a fait un courrier au membre du Gouvernement en charge des Sports début septembre. Le club en bout de chaîne en subit les répercussions. Il reconnaît néanmoins sa part de responsabilité dans la mesure où il a validé les comptes des années antérieures à 2012.

Le CAC : cette situation (l'absence de nomination d'un CAC) aurait du être réglée depuis plusieurs années. Il y a selon lui une coresponsabilité des financeurs qui ont versé les subventions.

JC Robin souhaite en reparler en questions diverses, souhaite faire une proposition.

Le CAC rajoute que la loi prévoit le délit d'entrave si on empêche le CAC de faire son action dans le cadre de sa mission (obstruction à l'accès aux comptes), pour la sécurité de l'argent public. Il ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des comptes de l'association.

Pierre Forest (Directeur de la DJSNC) intervient : la DJSNC, au titre du Gouvernement, remercie Franck Guasch, remercie le comité directeur de la Ligue et la Présidente en particulier d'avoir les décisions nécessaires à cette régularisation légale. Il rappelle que, en vertu de la délibération n°251 du 16 octobre 2001 relative au sport en NC, l'agrément de toutes les ligues sportives (et donc la perception des subventions publiques) est conditionné par certaines obligations : présentation des statuts, des comptes de résultats et du bilan, certifié par un cabinet comptable agréé pour les Ligues présentant un budget supérieur à 10 millions de francs. Il rappelle qu'il a pris ses fonctions en 2012 et que cette obligation n'est pas toujours respectée. Il remercie la Présidente de la Ligue de mettre les choses à plat. Ce principe va être mis en place dans les 46 ligues du Territoire pour l'année 2013. La Ligue de Natation est à ce titre un exemple de mise en conformité légale.

Le CAC rappelle la différence entre le CAC et le cabinet comptable. Entre 10 et 18 millions de subventions publiques, le recours à un cabinet comptable suffit. Les deux missions sont différentes. La réalisation du bilan comptable est effectuée par un expert-comptable. Le CAC donne la certification des comptes au regard du bilan comptable : le CAC certifie les comptes. Seul le CAC certifie les comptes, les experts-comptables ne font que vérifier les comptes.

Pierre Forest demande des précisions sur la notion d'actions. « S'agit-il des fonds dédiés ? »

CAC : « oui, c'est cela. Un fonds dédié pour une action ou un évènement ».

Pierre Forest répond à JC Robin : le Fonds mobilité est destiné aux sportifs (et uniquement aux sportifs, pas aux encadrants), de sportifs qui vont aux Championnats de France. Mais attention, la part de ces crédits Etat

(150 000 euros au total pour la NC) versée par le Ministère de l'Outre-Mer est en forte diminution depuis 2012 : 100 000 euros jusqu'à 2011, 38 000 euros en 2012, 30 000 euros en 2013.

JC Robin demande si cette diminution est liée au transfert.

Pierre Forest répond que non. Il faut trouver des priorités financières et les Championnats de France sont prioritaires pour la Nouvelle-Calédonie, c'est pourquoi le gouvernement a décidé de compenser une partie de cette forte baisse en abondant.

Toutes les questions des membres étant épuisées sur le sujet, la Présidente remercie M. Guasch, pour sa venue à cette AGE. Elle précise que Xavier Deruennes, trésorier de la LCN, s'excuse de son absence pour raisons professionnelles. La Présidente remercie le trésorier pour son travail sur ce dossier. Le bureau directeur a eu des difficultés à retrouver de très nombreuses pièces justificatives, absentes dans le classement administratif de la Ligue. C'est aussi une explication au retard de la diffusion du programme sportif ; les recherches comptables ont demandé beaucoup de temps : les trois dernières semaines ont été décisives pour la certification des comptes 2012, et le bureau directeur en a fait une priorité absolue. Un gros problème d'écart financier pour les licences a été décelé par le cabinet du CAC dans les comptes (et expliqué depuis), demandant des éléments de réponse rapides, d'où le retard de la diffusion du programme sportif.

Une dernière AGE devra se tenir en 2013 car le bilan financier 2012, présenté en AGO en mars 2013, a été refusé. L'objet de la prochaine AGE sera la proposition des rapports de certification par le CAC pour les années 2010, 2011 et 2012 ainsi que le vote du bilan financier 2012.

La Présidente rend hommage à Xavier Deruennes et aux membres du bureau directeur qui l'ont aidée. Elle aimerait que les clubs soient les partenaires de la Ligue car les demandes de subvention sont destinées aux clubs et aux nageurs.

La Présidente remercie M. Guasch pour son intervention. Elle termine en rappelant que la Ligue n'a pas perçu de subventions de la part du Gouvernement NC depuis le 1^{er} janvier 2013 et qu'elle fonctionne donc essentiellement sur son reliquat de trésorerie.

Départ de F. Guasch à 10H15 et arrivée d'Anouck Lefers, représentante du club des Naiades.

5. Examen et vote du programme sportif de la saison 2013-2014 :

NATATION COURSE :

Une présentation générale du programme natation course est faite par Pierre Andraca : il remercie les entraîneurs de club qui participe à la Commission Sportive.

L'organisation du programme est la déclinaison du préambule du programme présenté.

La présidente précise que concernant le meeting de Dumbéa, il n'y a pas eu de confirmation de sa tenue lors de la Commission Sportive du mercredi 25 septembre. Ce meeting est donc pour le moment enlevé du programme Avenirs / Poussins.

Journée pré-saison sprint du 12 octobre : un entracte de 15 minutes après le 100 4 Nages garçons a été rajouté à la demande de la Commission sportive.

Maureen Théveny (Olympique) intervient concernant cette compétition et ses récompenses. « Bons d'achat filles garçons confondus » : elle souhaite qu'il y ait des bons d'achat pour les filles et les garçons.

Pierre Andraca souhaite récompenser ainsi la présence des filles au milieu des garçons pour valoriser la natation féminine à travers la table de cotation pour cette compétition et pour les journées présaison « sprint » et « ½ fond ».

Jean-Claude Robin (président du CNC) précise que sur l'ensemble du programme, l'entraîneur de son club a avalisé le programme. Il ne fera pas de remarque sur le programme et va voter sur ce qui a été évoqué, avalisé par le comité directeur.

La proposition de modification des récompenses est soumise au vote sous la forme « pour ou contre le maintien des récompenses proposées » :

Pour : 34 voix – Contre : 12 voix

Sont maintenues les récompenses proposées par la Commission Sportive « Bons d'achat filles garçons confondus » pour les deux journées présaison sprint et ½ fond.

Eric Verlaguet (Président de l'Olympique) déplore le fait que son directeur sportif bénévole, Rudy Bernard, ne puisse assister aux Commissions Sportives et que seul l'emploi du temps des entraîneurs professionnels ait été retenu pour la programmation des réunions de la Commission. La Présidente indique que ce sont les propositions d'horaires de Rudy Bernard qui ne convenaient à aucun des autres entraîneurs membres de la commission. Eric Verlaguet indique qu'une solution a été trouvée pour son club : Nicolas Hezard, adjoint de Rudy Bernard, sera présent en commission.

JC Robin souhaite évoquer le Trophée Lucien Zins et notamment la proposition de la Ligue d'organiser le déplacement. Il souhaite savoir qui fera quoi, qui sélectionne, qui organise le déplacement, que signifie la prise en charge du Trophée Lucien Zins par la Ligue.

Pierre Andraca s'exprime sur la partie sportive : des critères nationaux sont établis et certains clubs n'envoient pas tous les nageurs pour des raisons financières. La ligue se propose de regrouper cette catégorie pour envoyer tous les qualifiés du Territoire, créer une dynamique collective et organiser sur le plan logistique le déplacement au Trophée Lucien Zins.

La Présidente : les modalités doivent être établies par le bureau puis validés par le CD. Concernant le financement, la position des autres comités DOM-TOM est attendue concernant la prise en compte du TLZ dans le dispositif d'aides de la FFN pour les déplacements aux championnats de France ; c'est un point qui sera abordé lors du congrès des présidents de régions en novembre prochain à Paris. L'idée est d'emmener **tous** les nageurs calédoniens qualifiés suivant les critères fédéraux.

JC Robin souhaite que cette proposition soit enlevée du programme sportif compte tenu des incertitudes sur ce projet d'organiser le déplacement. Il n'y a pas de garantie sur le plan administratif. Il veut maîtriser la situation financière. Il demande que soient enlevés du programme sportif le « préambule point 3, supprimer la notion de prise en charge », et dans le calendrier, les dates du 28 et 29 juin 2013. L'intitulé du deuxième stage de regroupement doit être modifié. Il ne conteste pas le côté sportif de l'action, le problème porte uniquement sur la modalité d'organisation.

Proposition du CNC, suivie par le club de l'Olympique, de supprimer cette proposition de regroupement pour la finale nationale du Trophée Lucien Zins (en attente de propositions globale et financière) sous la forme « pour ou contre la suppression » :

Pour : 38 voix Contre : 0 Abstention : 8 voix

La suppression de proposition de regroupement LCN pour la finale nationale du Trophée Lucien Zins est validée.

Eric Verlaguet (président de l'Olympique Natation) demande la modification de la fiche « Interclubs Benjamin plot 1 » concernant les récompenses : « trois premiers équipes » modifiés au lieu de « trois premiers clubs ». Cette modification sera reportée pour toutes les autres fiches « Interclubs » de la saison.

Cette proposition est validée.

Les « Interclubs TC » sont non payants (conformément au règlement financier voté le 31 août) : erreur sur la fiche à modifier.

Concernant l'accès par une grille de temps au « Meetings qualificatifs », Maureen Théveny souhaite savoir à partir de combien d'épreuves un nageur peut s'engager.

Proposition de Pierre Andraca : « Pour un temps de la grille réalisé, une seule épreuve par réunion. Au-delà de deux temps réalisés, toutes les épreuves sont autorisées ».

Cette proposition est validée.

Un point est fait sur les trois compétitions qualificatives de la saison : les modifications des fiches et du calendrier seront faites.

- Meeting 1 : Référence Régionale et Qualificative
- Meeting 2 : Référence Nationale et Qualificative
- Championnat NC 50m : Référence Nationale et Qualificative

Fiches Natathlon : Erreur concernant la saisie Extranat, à corriger.

Eric Verlaguet demande une précision concernant la Coupe Alex Jany : il souhaite savoir si le tee-shirt et le bonnet prévus aux sélectionnés s'appliquent aussi aux remplaçants. La Présidente répond que cette disposition s'applique à tous les sélectionnés y compris les remplaçants.

Trophée 2014 : nouveau nom proposé par la commission sportive NS. Toutes les compétitions sont prises en compte pour s'y qualifier : toutes les performances de tous les nageurs sont prises en compte.

Eric Verlaguet demande des compléments d'information au sujet des épreuves de relais des Océanias. Il souhaite savoir si le temps indiqué sur la grille de sélection (annexe 1) concerne la somme des temps des nageurs. Pierre Andraca rappelle le règlement sportif qui précise les modalités de sélection pour relais. Une lecture de ce point est faite : « *les nageuses et nageurs ayant réalisé les 4 meilleurs temps en grand bassin dans les conditions suscitées seront proposés à la sélection à condition que l'addition des temps individuels permette de réaliser les minimas dans la grille de l'annexe 1* ».

JC Robin déplore le fait de ne pas pouvoir faire ses enregistrements de licences sur Extranat à ce jour (problème signalé à la FFN par appels téléphoniques et mail et non réglé à ce jour) et fait valoir le fait que les nageurs du CNC risquent de ne pas participer à la compétition du 12 octobre. Le président de l'Olympique souligne un problème avec une licence d'officiel, en attente de transfert du CNC. Les présidents émettent donc des réserves quant à leur participation à la compétition du 12 octobre.

Le programme sportif natation course est validé.

EAU LIBRE :

Gil Verlaguet, CTS, présente le préambule du programme « eau libre » :

Programme sur une année de la saison. Conforme aux attentes de la FFN. Programme basé sur la promotion pour relancer l'activité eau libre.

Cinq épreuves tout au long de l'année.

Eric Verlaguet : pour les Maîtres, 3km durant l'année et à la finale, on fait nager 2,5km.

Gil Verlaguet : le programme augmente les distances.

Eric Verlaguet : pourquoi n'y a-t-il pas de participation aux Océanias Eau libre ?

Gil Verlaguet : l'épreuve a lieu en janvier ; cette compétition a déjà faite il y a 6 ans et la température est trop fraîche.

Eric Verlaguet : cette compétition pouvait être l'objectif de la saison pour certains nageurs.

La présidente : cette proposition a été faite par les entraîneurs en commission sportive ; ils ont préféré axer la saison sur la saison calédonienne et prioriser les Championnats de France Eau libre.

Gil Verlaguet : Les entraîneurs de clubs ont fait part du fait que pendant la période entre Noël et le Nouvel An, il n'y pas d'entraînements. Les Océanias en janvier ne sont pas bien placés dans le calendrier.

Eric Verlaguet : trouve cela navrant. « Les Océanias dans la vie d'un nageur, ça compte ».

Le programme Eau libre pour la saison 2013-2014 est validé.

PROGRAMME MAITRES :

Benoît Gies, responsable de la Commission Maîtres, présente le programme. La catégorie « Maîtres » est une population de nageurs qui peuvent encore performer. Ce programme souhaite rassembler les nageurs.

Gil Verlaguet, CTS, précise que pour la première fois, il y aura une épreuve d'eau libre en bassin pour cette catégorie (3 km).

Le programme Maîtres pour la saison 2013-2014 est validé.

Départ de Pierre Forest, DJSNC

PROGRAMME WATER-POLO :

Pierre Andraca présente le préambule du programme qui sert de trame au programme proposé. S'en suit une présentation du programme water-polo pour la saison 2013-2014.

Le programme water-polo pour la saison 2013-2014 est validé.

PROGRAMME NATATION SYNCHRONISEE :

Pierre Andraca présente le programme qui est proposé. Il remercie les intervenants de la commission natation synchronisée et rappelle que la pratique régionale est un préalable aux qualifications internationales.

S'en suit des échanges :

Anouck Lefers (club des Naiades) : qu'en est-il du règlement des 3 épreuves proposées au programme ?

Pierre Andraca : le règlement est abouti pour l'épreuve de natation ; la prochaine CS va proposer un règlement plus complet pour chaque épreuve technique.

Anouck Lefers : pourquoi proposer au vote un programme qui n'est pas complet ?

La présidente : il s'agit de la trame du programme. Le programme complet sera proposé à la prochaine AG.

Anouck Lefers : à quelle date ?

La présidente : cela dépend du CAC. Nous attendons ses rapports définitifs certification pour programmer la prochaine AG.

Pierre Andraca demande de retenir cependant les trois épreuves proposées.

Jean-Claude Robin (président du CNC) fait remarquer qu'il n'y a pas de programme finalisé.

Anouck Lefers : Lorsque l'on voit le contenu du programme sportif natation synchronisée en l'état, on peut

Eric Verlaguet (président de l'Olympique) : pas de règlement donc on ne peut pas voter.

La présidente : est proposée au vote une trame de programme. Trois épreuves territoriales sont proposées. Le règlement est en cours de rédaction par la commission sportive pour les deux épreuves techniques.

Anouck Lefers : le programme sportif NC s'appuie sur des compétitions et des événements qui existent et sont déjà réglementés alors qu'en NS, on est en train de créer des compétitions et les membres de l'Assemblée Générale doivent connaître exactement le contenu de ce qui doit être voté afin d'être correctement informé et de voter en connaissance de cause.

La présidente : pour rappel, la commission sportive NS s'est réunie à 4 reprises en 3 mois, la 4^{ème} réunion avait pour objet la finalisation des règlements.

Pierre Andraca : les représentantes du club des Naiades ont refusé lors de la 4^{ème} réunion le contenu du programme qui avait été acté durant les 3 réunions précédentes, empêchant donc la finalisation du règlement des deux épreuves techniques.

Anouck Lefers : D'autant que le contenu des épreuves a été décidé en CS alors qu'aucun entraîneur de club n'était présent.

Eric Verlaguet : la Commission Natation Synchronisée, de qui est-elle composée ?

La présidente : du CTS, d'un membre du CD, des représentantes du club des Naiades ainsi que deux membres extérieurs spécialistes de NS.

Eric Verlaguet : ce sont des juges et officiels qui ne le sont plus dont une qui n'est pas licenciée.

La présidente : ce sont des personnes dont le parcours et l'expérience reconnue en NS a été jugée bénéfique pour faire évoluer la discipline.

Anouck Lefers : il est dommage que parmi ces deux personnes, l'une d'entre elle parle encore de programmes basés sur les marsouins, alors que ces programmes n'existent plus en France. Les programmes des marsouins n'existent plus.

Jean-Claude Robin : à chaque AG, il y a un contentieux entre la Ligue et le club des Naïades.

Anouck Lefers : ce programme n'est pas adapté à ce qui existe à ce jour en matière de NS. Le club des Naïades ne souhaite qu'une chose : régler les litiges en cours avec la Ligue et que les membres de la Ligue concernés devraient prendre contact avec les représentants du club.

Eric Verlaquet : le PV du dernier CD parle de « diktat d'un seul club » concernant la natation synchronisée (propos de Pierre Andraca). Il considère que ce mot est fort et déplore qu'il figure dans le PV du dernier CD, et que la Présidente, ayant signé le PV, soit d'accord avec ce qui a été dit.

La Présidente rappelle que chacun est libre de s'exprimer et qu'un PV est le compte-rendu des échanges qui se sont tenus, que sa signature ne fait qu'authentifier la tenue de ces échanges. En aucun cas, sa signature ne donne approbation à ce qui est dit, elle ne fait, en la signant, qu'approuver le contenu du compte-rendu. La secrétaire générale rejoint ce point de vue.

Le programme Natation Synchronisée est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Contre : 29 voix - Pour : 17 voix

Le programme est refusé.

Il n'y aura donc pas de programme de natation synchronisée pour la saison 2013-2014.

La présidente remercie néanmoins l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour la mise en place de ces programmes au sein des commissions sportives de chaque discipline.

LIEUX DES COMPETITIONS :

Voir Annexe 1: calendrier annuel avec lieux des compétitions convenus, sous réserve d'accord des gestionnaires.

L'assemblée générale convient que les compétitions prévues en 2014 à la piscine de Rivière Salée à partir de la catégorie Benjamin le sont sous réserve de la certification du bassin de 25m par la FFN, indispensable à l'homologation des records NC et de France, MPC et MPF.

Remise par Eric Verlaquet d'une note de la ville de Nouméa concernant les mesures faites en 2005 concernant le projet de certification de la piscine de Rivière Salée.

La présidente s'engage à transmettre ces données sans délai à la FFN / Département Equipement pour avis.

6. Election d'un nouveau membre au Comité Directeur (poste vacant) :

Suite à l'appel à candidatures en date du 10 septembre dernier concernant le poste vacant au sein du comité directeur, une candidature a été reçue et retenue : celle de M. Gilles SIMON.

M. Gilles Simon présente ses motivations à l'assemblée. Ses motivations sont multiples : sa fille pratique la natation, il officie régulièrement, il souhaite participer à l'évolution de la natation en Nouvelle-Calédonie.

Eric Verlaquet (président de l'Olympique Natation) demande à Gilles Simon dans quel club il est licencié.

Réponse du candidat : le CNC.

Déroulement de l'élection :

- désignation de deux assesseurs : Chessé Florence (Secrétaire Générale) et Guy Fenot (CTOS)
- distribution des bulletins à chacun des clubs présents :

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

Cercle des Nageurs Calédoniens	17 bulletins
Mont-Dore Natation	5 bulletins
Olympique De Nouméa	9 bulletins
Caneton Nouméa Club	12 bulletins
Club des Naïades de Nouméa	3 bulletins
Total	46 bulletins

Suffrage exprimée : 46 voix

Majorité absolue au premier tour : 24 voix

- Le vote s'effectue à bulletins secrets.
- Dépouillement des votes du premier tour :

Nombres de voix au premier tour :
Pour : 45 voix Contre : 1 voix

L'élection de M. Gille SIMON, élu à la majorité absolue, au sein du Comité Directeur de la Ligue Calédonienne de Natation, est prononcée.

7. Questions diverses :

1. La Présidente informe l'assemblée que le **bilan sportif 2013** sera présenté lors de la prochaine AG, la priorité étant été donnée à la finalisation du nouveau programme sportif.
2. La Présidente répond aux demandes précédemment faites d'Eric Verlaguet (président de l'Olympique Natation) sur **les rôles et mission des CTS** :

Les deux CTS Pierre Andraca et Gil Verlaguet ont des lettres de mission individuelles, annuelles ou biennuelles, cosignées par la DJSNC, les intéressés et la Ligue.

Rôles et missions de PIERRE ANDRACA (cadre technique ETAT) :

- **Pour le compte de la LIGUE**
 - Structuration et fonctionnement
 - Elaborer le programme et **calendrier sportif régional, national et international** pour CD et AG
 - Veiller **au bon déroulement des actions** du calendrier Ligue
 - Coordonner et développer les **démarches administratives** de la Ligue avec le secrétariat
 - Participer aux **réunions du CD**
 - Prévoir et animer la **commission sportive**
 - Promotion et développement
 - Asseoir une politique de développement dans toutes les disciplines
 - Participer aux réunions relatives à ce sujet
 - Prévoir différentes actions de développement sur tout le territoire
 - Assurer suivi des actions au CARD
 - Entraînement et encadrement
 - Equipes NC en déplacement hors et en NC en stages et compétitions
 - Responsable du suivi et de l'évaluation de l'élite régionale
- **Pour le compte de la FFN**
 - Missions nationales ou internationales (DTN)
 - Participation au colloque des cadres techniques
- **Pour le compte de la DJSNC**

- Formation et lutte contre le dopage à la demande sur actions
- Regroupements CTS
- Contribuer aux opérations ministérielles à la demande
- Représentation du service JSNC à la demande

La Présidente complète son propos en indiquant que la lettre de mission spécifique des cadres techniques Etat dans les liaisons cadre / comité régional fait l'objet d'une réflexion de la part du DTN Lionel Horter. Ce sujet doit être globalement évoqué lors du Conseil des Régions programmé en novembre à Paris, auquel elle assistera.

Rôles et missions de GIL VERLAGUET (cadre technique territorial) :

– LIGUE

- Structuration et fonctionnement :
 - Participer avec Pierre ANDRACA à l'élaboration du **calendrier sportif de la Ligue** et au **suivi de son bon déroulement**,
 - Assurer en collaboration avec le secrétariat de la Ligue et son Comité Directeur le **bon déroulement des actions prévues au calendrier sportif** de la saison, **y compris la validation des résultats**,
 - Etablir à l'issue de chaque compétition organisée par la Ligue un **bilan sportif** sous forme de fiches et le **présenter en commission sportive**,
 - Etablir avec Pierre ANDRACA en fin de saison sportive le **bilan sportif** de la saison écoulée et le présenter en Assemblée Générale,
 - Participer et animer les réunions des **commissions sportives** de la Ligue pour les disciplines dont il a spécifiquement la charge, conformément à l'organigramme de l'ETR validé par le comité directeur (**natation course / Eau libre / natation Maîtres**),
 - Assister avec voix consultative aux **réunions du comité directeur et aux assemblées générales de la Ligue**.
- Promotion et développement :
 - Assurer la planification, l'organisation, l'encadrement des épreuves de **natation en eau libre organisées par la Ligue**,
 - Participer avec Pierre ANDRACA aux différentes **actions de développement et de promotion** des activités de la natation sur l'ensemble du Territoire (brousse et îles en particulier ; événements CTOS, municipaux, provinciaux, territoriaux....)
 - Assurer, organiser et contrôler avec Pierre ANDRACA les **différentes actions de tests et de formation relatives à l'ENF et à l'ERFAN** sur l'ensemble du Territoire,
- Encadrement, entraînement et perfectionnement :
 - Encadrer avec Pierre ANDRACA les équipes, regroupements et **sélections calédoniennes** (préparation, stages, compétitions et déplacements).

– DJSNC

- Formation et lutte contre le dopage à la demande sur actions
- Regroupements CTS NC
- Contribuer aux opérations ministérielles ou Gouv NC à la demande
- Adresser un bilan annuel d'activité à la DJSNC

Eric Verlaguet demande une copie des documents.

La Présidente répond que ces documents sont uniquement consultables sur place au secrétariat de la Ligue, sur demande.

3. JC Robin (président du CNC) :

- demande la modification, dans le tableau des meilleures performances de Nouvelle-Calédonie, des noms de la composition du relais 4 x 200 NL suite à la nouvelle performance établie, dans la catégorie

garçons 16 ans et moins, par les nageurs de son club (Chessé G, Petit Ounou L, Mary T et Michel M), lors des Championnats de France Minimes, car seul le temps a été modifié : cette demande est prise en compte.

- suite au vote du budget prévisionnel 2013, la Ligue peut engager des dépenses. Le président du CNC demande donc que les sommes qui sont dues aux clubs, soient prises sur ces fonds propres et versées. Il demande que l'AG se prononce sur cette décision.

La Présidente rappelle que ces sommes sont des aides (crédit mobilité) pour les déplacements des nageurs versées par l'Etat et le Gouvernement NC. Ce ne sont pas des sommes dues et la Ligue n'a à ce jour pas la garantie de les percevoir. Un courrier en ce sens a déjà envoyé aux clubs concernés. Aucune certitude n'est acquise à ce jour pour cette aide versée généralement en novembre, et il faudrait puiser dans d'autres fonds (des reliquats d'autres actions) car le bilan des crédits mobilités est en déficit pour l'année 2012. La trésorerie baisse de mois en mois.

JC Robin demande que les clubs puissent toucher ce qui est dû.

Eric Verlaguet (président de l'Olympique Natation) : la ligue avait 20 millions en trésorerie en début d'année.

La présidente : il ne faut pas confondre bilan, résultat annuel et trésorerie. Le risque est de ne pas pouvoir engager et financer les actions prévues au programme et au budget.

JC Robin propose qu'un courrier soit envoyé à la DJSNC pour demander que les reliquats soient versés aux clubs.

Guy Fénot (CTOS) précise que la DJSNC ne peut pas verser d'aides directement aux clubs. La Ligue peut en revanche faire des avances sur fonds propres.

La Présidente : la DJSNC a déjà été relancée concernant le crédit Mobilité 2013.

Eric Verlaguet : Une AG a lieu dans un mois, on peut attendre que la Ligue fasse le nécessaire auprès du Gouvernement, et s'il n'y a pas de réponse, la Ligue rembourse sur fonds propres.

Guy Fénot signale que le CTOS peut faire des avances aux ligues en difficulté financière.

JC Robin demande que le problème soit traité en séance, que la Ligue rembourse les sommes du crédit mobilité des Championnats de France.

La proposition « la Ligue verse aux clubs les sommes du crédit mobilité des Championnats de France sur fonds propres » (sous réserve d'accord de la DJSNC, du cabinet comptable et du CAC) est soumise au vote sous la forme « pour ou contre cette proposition » :

Pour : 46 voix Contre : 0 Abstention : 0

La Ligue versera aux clubs concernés les sommes du crédit mobilité des Championnats de France sur fonds propres (sous réserve d'accord de la DJSNC, du cabinet comptable et du CAC).

4. Problème des amendes des officiels pour le Caneton Nouméa Club :

JC Robin souhaite parler du problème des amendes des officiels rencontré par le club des Canetons et demande qu'André Dumas-Pilhou, président du Caneton Nouméa Club, soit officiellement compté parmi les officiels du CNC à partir de cette saison, étant donné notamment que le Caneton Nouméa Club n'a plus à fournir d'officiel (voir nouvelle répartition saison 2013-2014).

Concernant le problème des amendes, la Secrétaire Générale rappelle que les amendes ont été établies conformément au règlement (nombre d'officiels à fournir par réunion - règlement 2012-2013) et au vue du document Extranat, rempli par le secrétariat de la compétition et signé par le juge arbitre, seul document officiel reconnu.

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

JC Robin avec A Dumas-Pilhou propose une réduction de 4 000 F sur le total des 14 000 F d'amendes. L'Assemblée Générale est consultée sur ce point. L'ensemble des présents est d'accord.

Le montant de la dette des amendes pour officiels manquants du Caneton Nouméa Club, ramené à 10 000 F, est validé.

JC Robin demande qu'André Dumas-Pilhou soit comptabilisé sur le quota des officiels du CNC à partir de cette saison.

La demande de modification du règlement considérant qu'André Dumas-Pilhou (président du Caneton Nouméa Club) soit comptabilisé parmi les officiels du CNC à partir de cette saison est validée à l'unanimité des présents.

5. Eric Verlaguet (président de l'Olympique Natation) demande de mettre un délai de convocation pour les AG ainsi qu'un délai pour l'envoi des documents, absents du règlement intérieur actuels.

Il est proposé le délai de 15 jours pour l'envoi des convocations et de 10 jours pour l'envoi des documents.

**L'unanimité des présents accepte cette proposition de modification du règlement intérieur :
15 jours pour l'envoi des convocations et 10 jours pour l'envoi des documents.**

6. Demande du président de l'Olympique concernant une modification du règlement intérieur au le point 8.4 « Records et meilleures performances » :

« La transmission des performances et records lors des compétitions clubs à enregistrer dans l'ordinateur de la ligue est sous la responsabilité des clubs et doit être signalée au secrétariat de la ligue dans la semaine qui suit. Les records ou meilleures performances par catégories d'âge des compétitions Ligue, doivent être signalés sur place au secrétariat de la compétition par les entraîneurs et confirmés par mail par les clubs. Le tableau de records et meilleures performances par catégories d'âge de Nouvelle-Calédonie devra être contrôlé par la commission sportive et validé par le comité directeur qui suit. »

Il est proposé que ce paragraphe soit annulé et remplacé par :

« Les records et meilleures performances de Nouvelle-Calédonie réalisés sont sous la responsabilité de la Ligue qui tiendra à jour l'historique des tableaux. Les records et meilleures performances par catégories d'âge de Nouvelle-Calédonie devront être préalablement contrôlés par la commission sportive et ensuite validés par le comité directeur qui suit. »

Cette proposition de modification du règlement intérieur concernant le suivi des records et meilleures performances de Nouvelle-Calédonie est acceptée par l'ensemble des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie l'ensemble des personnes présentes à cette AGE et les convie au déjeuner prévu au restaurant du CARD.

Fin de réunion à 13H

Fait à Nouméa, le 28/09/2013

La Secrétaire générale

Chessé Florence

La Présidente

BRASSEUR Céline

Annexe 1 : calendrier annuel avec lieux des compétitions